



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 décembre 2019
Membres en exercice : 14

L'an deux mille dix-neuf et le trois décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Lunas sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes CANTALOUBE-CLOCHARD M-E, BARASCUT .V, CARLES. M, DAAN. T
Mrs MAS. C, RIVIERE. D, MANENC. A, ANDRIEUX. P, THARAUD.D, CONNAC.J,
TIECHE.M

Procuration : Mme COLLAS Elisabeth à Mr MANENC Aurélien
Secrétaire de séance : Mr Daniel RIVIERE

Ordre du jour

- 1 – Approbation du conseil du 10 septembre 2019
- 2 – CLECT Grand Orb
- 3 – Modification statuts SM5V
- 4 – DETR 2020
- 5 – Dotation Solidarité Intempéries du 22 et 23 octobre 2019
- 6 – Projet 8000 arbres par an pour l'Hérault
- 7 – Remboursement frais Mr TIECHE
- 8 – Prime de fin d'année
- 9 – Démarche labellisation station verte de vacances
- 10 – Questions diverses.

1 – Approbation du conseil du 10 septembre 2019

A l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2019 est approuvé.

2 – CLECT Grand Orb

Monsieur le Maire expose que le 13 novembre 2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour présenter son rapport conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Il donne lecture du rapport qui lui a été communiqué.

Deux points particuliers sont à approuver :

- Le règlement d'évaluation des charges des documents d'urbanisme
- La modification du règlement de reversement d'IFER éolien, due à la loi de finances 2019

En ce qui concerne Lunas, il n'y a pas de changement et le même reversement aura lieu en 2020.

3 – Modification statuts SM5V

Monsieur le Maire expose que le 09 octobre 2019 en raison du départ de plusieurs communes, le comité syndical du SM5V a approuvé le nouveau nom du syndicat et ses nouveaux statuts.

Il convient que la commune à son tour délibère sur les nouveaux statuts joints à la présente délibération ainsi qu'au nouveau Nom du Syndicat Mixte des Cinq Vallées à savoir :

« Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Orb et Gravezon ».

A l'unanimité le conseil approuve les nouveaux statuts du Syndicat.

4 – DETR 2020

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il convient d'entreprendre des travaux de réfection de la toiture du Presbytère de Lunas dont le montant des travaux serait de 70 000 euros HT.

De ce fait, il convient de solliciter l'aide des partenaires et notamment de l'état à hauteur de 40% (28000 euros) au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

A l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions citées dans le tableau ci-dessus afin de financer les travaux de réfection de la toiture du Presbytère de Lunas. Il est rappelé que les travaux de la toiture de l'église de Caunas vont débiter en janvier 2020.

5 – Dotation Solidarité Intempéries du 22 et 23 octobre 2019

Monsieur le maire indique au conseil municipal que la commune de Lunas est reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté du 30 octobre 2019.

Des dégâts ont été constatés chez des particuliers et sur la voirie communale. De ce fait il convient de solliciter l'aide de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département de L'Hérault pour le fond de solidarité de catastrophe naturelle.

A l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subventions dans le cadre de la dotation de solidarité pour les dégâts occasionnés lors des intempéries du 22 et 23 octobre 2019 pour des travaux sur la voirie communale d'un montant d'environ 100 000 euros.

6 – Projet 8000 arbres par an pour l'Hérault

Dans le cadre de son action « Hérault Environnement », le Département a lancé le projet "8 000 arbres par an" pour l'Hérault. Cette action volontariste vise à encourager les communes à intégrer des arbres dans leurs projets d'aménagements. Les vertus de la plantation d'arbres sont multiples (réduction CO2 et polluants atmosphériques, îlots de fraîcheur, etc...)

Les arbres sont choisis dans un panel d'essences adaptées aux territoires et présentent un caractère mellifère propice aux abeilles. Le Département assure l'achat et la livraison et la commune prend en charge les plantations.

Considérant que cette action s'inscrit dans le programme voulu par la municipalité depuis le début du mandat qui a déjà permis de planter plus de 60 arbres en zone urbaine, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la cession à l'amiable et à titre gratuit de 35 arbres (Erable champêtre – Tilia Cordata – Acer Platanoides – Celtis Australis) et affecte ces plantations à l'espace public communal.

Monsieur le maire est autorisé à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

7 – Remboursement frais Mr TIECHE

Monsieur le maire indique à l'assemblée que pour des raisons pratiques et de rapidité monsieur Tièche a réglé deux factures avec son compte personnel pour un montant total de 255.48 euros TTC. Ces achats correspondent à la suppression des verres plastiques lors des cérémonies.

Il convient à titre exceptionnel de pourvoir au remboursement par mandat administratif.

A l'unanimité, le conseil autorise Mr le Maire à procéder au remboursement de la somme de 255.48 euros.

8 – Prime de fin d'année

Comme l'an dernier, monsieur le maire propose d'attribuer une Indemnité de fin d'année de 700 euros à tout le personnel.

Monsieur le maire indique que pour bénéficier de cette indemnité il est nécessaire que le contrat de l'agent soit en cours au mois de décembre et qu'il est 3 mois minimum d'ancienneté au 31 décembre.

Monsieur le maire dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'attribuer cette indemnité.

9 – Démarche labellisation station verte de vacances

Mr le maire présente le label Station Verte au Conseil Municipal en indiquant que ce dernier est un label touristique national créé en 1964 par la fédération Française des Stations Vertes et des villages de Neige. Ses objectifs sont de favoriser et développer le tourisme de nature dans les communes rurales afin de contribuer à la préservation des territoires et à leur dynamisme économique.

Etre labellisé Station Verte, c'est être identifié et reconnu comme destination nature de référence en matière d'authenticité, de partage et de préservation du patrimoine naturel et culturel.

Considérant que le tourisme est un enjeu majeur pour la commune, le conseil décide à l'unanimité de soutenir présenter la candidature pour l'obtention du label « Station Verte de vacances », et autorise Monsieur le maire à de signer tous les documents relatif à ce dossier.

10 – Questions diverses

a) Fonds de concours spécifique « Cache conteneur »

Monsieur le maire indique que la communauté de communes Grand'Orb a décidé par délibération du 19 septembre 2019 d'accompagner les projets communaux d'installation de cache conteneurs par la mise en œuvre d'un fonds de concours spécifique.

Monsieur le maire propose, pour 2019, six emplacements où l'installation de cache conteneur semble nécessaire, 3 dans la Grand Rue, 1 quartier Villeneuve, 1 à la mairie, 1 à la Poste.

Il indique que le fonds de concours permet de financer 50 % la dépense qui sera de 4000 euros.

Après avoir délibéré, le conseil accepte l'acquisition de 6 caches conteneurs avec fonds de concours de la Communauté de Communes Grand 'Orb, pour les lieux cités ci-dessus. Un programme supplémentaire pourra être prévu en 2020.

b) Zéro chômeur de longue durée

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un début de réflexion a eu lieu lors d'une réunion avec la commune du Bousquet d'Orb sur la possibilité de conventionner avec l'état pour faire vivre une Entreprise à but d'Emploi, qui vise à employer des personnes lutter contre le chômage en créant des métiers nouveaux. La démarche débute à peine mais chacun peut s'imprégner du dossier.

c) Contrat d'apprentissage

Madame Barascut demande ce qu'il en est de la requête d'une famille de Bédarieux pour la prise en charge en contrat de qualification par la commune d'un jeune homme. Monsieur le maire indique qu'une mise en situation lors d'une période de stage de 6 semaines a eu lieu et que l'encadrement fourni par la commune ne peut être satisfaisant dans. Le contrat de 3 ans ne pourra pas être signé dans les conditions actuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.